

15.12.2005 – 14:00 Uhr

SUVA: La Suva accélère le règlement des problèmes immobiliers

Luzern (ots) -

La Suva veut réparer les dommages subis à la suite des ventes d'immeubles contestées en annulant ces transactions. La Suva accélère par ailleurs la réorganisation interne. Celle-ci est en partie fondée sur les rapports définitifs rédigés par les experts externes au sujet du secteur immobilier, que la Suva rend publics afin de garantir la plus grande transparence. Les rapports définitifs confirment en grande partie les faits présentés au Conseil d'administration dans les rapports intermédiaires en novembre 2005.

La procédure pénale du Ministère public de la Confédération à l'encontre de personnes soupçonnées d'avoir porté préjudice à la Suva dans le cadre des transactions immobilières a été élargie cette semaine à trois autres personnes. Parmi elles se trouve également un collaborateur de la Suva qui, au terme d'une enquête interne, a été licencié avec effet immédiat. La Suva souhaite l'éclaircissement complet de cette affaire et soutient sans réserve le Ministère public de la Confédération dans le cadre de l'enquête en cours.

Fin des enquêtes externes Les trois expertises externes commanditées par le Conseil d'administration de la Suva le 22 septembre dernier ont été remises dans les délais impartis. Par rapport aux résultats intermédiaires présentés les 10 et 11 novembre, aucun nouveau fait notable n'est apparu. Sur le plan de l'organisation, les points faibles sont reconnus; la réorganisation du secteur immobilier en une division à part entière et la procédure de sélection d'un second responsable engagé pour renforcer la gouvernance d'entreprise sont en cours.

A la suite de la clôture des enquêtes externes, la Suva procédera à d'autres éclaircissements internes approfondis concernant différents cas. Dans ce contexte, il s'agira principalement de savoir si la réglementation des compétences internes a toujours été respectée. En parallèle, le Ministère public de la Confédération poursuit son enquête à l'encontre des personnes qui ont porté préjudice à la Suva dans le cadre des transactions immobilières.

Réorganisation en bonne voie La Suva met tout en œuvre pour résoudre au plus vite les problèmes de son secteur immobilier. Dans ce contexte, les trois expertises externes fournissent des bases importantes. La Suva s'efforce d'opérer dans la plus grande transparence. De même que les rapports d'expertise intermédiaires, les rapports externes définitifs sont publiés sur Internet (www.suva.ch).

La Suva a décidé de faire annuler les ventes d'immeubles contestées. Elle veut ainsi limiter les pertes matérielles sur les coûts indirects, comme la participation à l'enquête pénale, le suivi média et les expertises. Les mesures nécessaires à cet effet ont été engagées.

Les méthodes choisies par le Conseil d'administration et la Direction visent à rétablir la confiance et à tirer les conséquences nécessaires pour l'avenir en se fondant sur les constatations actuelles. Lors d'une séance extraordinaire prévue en janvier 2006, la Commission du Conseil d'administration examinera de près les constatations et les propositions des experts externes, définira les

objectifs stratégiques de la réorganisation et décidera des postes clés vacants à repourvoir dans le secteur immobilier. Dans un second temps, il s'agira de veiller à mettre en œuvre en temps voulu les diverses mesures adoptées.

Rapports définitifs et autres documents
www.suva.ch/transactions-immobilieres

Pour tout renseignement complémentaire, les journalistes peuvent s'adresser à:

Franz Steinegger, Président du Conseil d'administration de la Suva
Tel: 041 870 73 73; Fax: 041 870 85 08,
E-Mail: steinegger-wipfli@bluewin.ch

Suva, Relations publiques
Henri Mathis, responsable RP Suisse romande, Rue de Locarno 3, 1701
Fribourg, Tél: 026 350 37 80, fax: 026 350 36 23
E-mail: pr@suva.ch / www.suva.ch

Suva, Relations publiques
Manfred Brännler, chef RP, Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne
Tél: 041 419 59 03, fax: 041 419 60 62
E-mail: pr@suva.ch / www.suva.ch

* * *

Entreprise indépendante de droit public, la Suva assure plus de 100000 entreprises, respectivement 1,8 million d'actifs et de chômeurs, contre les conséquences des accidents et des maladies professionnelles. Les prestations de la Suva comprennent la prévention, l'assurance et la réadaptation. Ses clients peuvent attendre d'elle: loyauté, compétence, prévenance et efficacité. La Suva est une entreprise à but non lucratif et ne perçoit aucune subvention. Les partenaires sociaux et la Confédération sont représentés au sein de son Conseil d'administration. En 2004, la Suva a obtenu les distinctions Esprix pour son orientation clientèle ainsi que le prix de l'innovation de l'Assurance suisse pour son New Case Management et la réinsertion efficace des personnes accidentées.

www.suva.ch

Suva

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003907/100501858> abgerufen werden.